

**Note de cadrage du projet de groupe de travail sur  
l'entrepreneuriat en milieu rural (à l'issue des travaux de  
préfiguration)**

## **Introduction :**

La proposition de créer un groupe de travail sur l'entrepreneuriat en milieu rural découle de la volonté des acteurs d'aborder la thématique du développement d'activités économiques au sein des territoires ruraux. En réfléchissant à la création de ce groupe de travail, le Réseau Rural Français ne souhaite pas uniquement traiter des problématiques liées à un secteur spécifique, mais plutôt développer une approche transversale. C'est dans cette approche multi-filières que la création de ce groupe prend tout son sens : les réflexions et travaux qui émergeront sont complémentaires des travaux des autres groupes menés dans le cadre du Réseau Rural Français.

La volonté du Réseau Rural Français de créer ce groupe de travail résulte également de sa volonté de davantage s'inscrire dans un référentiel européen : en effet, à l'échelon communautaire, un groupe de travail sur cette thématique a été créé il y a deux ans. Les travaux de ce groupe portent plus spécifiquement sur les formes d'appui à la création/ reprise/transmission d'activités, sur la problématique du travail des femmes et sur celle des jeunes en milieu rural.

De nombreuses études et réflexions ont déjà été menées sur ce thème, notamment dans le cadre des récentes assises des territoires ruraux, et il s'agira ici de profiter de cette dynamique pour que ce groupe ne soit pas uniquement un espace de réflexion mais qu'il permette de dégager des pistes d'actions concrètes.

Il convient également de vérifier en quoi la spécificité des territoires ruraux justifie l'hypothèse de mise en place de ce groupe de travail, et s'interroger sur la pertinence des échelles et des catégories de territoire en fonction des activités évoquées (PNR, Pays, agglomération, communautés de communes, etc.).

## **Quelles problématiques serait-il opportun d'aborder dans le cadre du groupe de travail « entrepreneuriat en milieu rural » ?**

Il a été demandé aux différents acteurs présents de hiérarchiser les problématiques abordées lors de la première réunion, afin de définir quelles thématiques semblent les plus pertinentes à aborder dans le cadre de ce groupe de travail.

Les avis recueillis ont permis de faire une distinction qui semble essentielle pour la suite des travaux : certaines problématiques ont trait à l'entrepreneuriat en tant qu'action individuelle et d'autres sont davantage axées sur les liens et synergies existants entre le territoire et l'entrepreneur.

### A. La dimension individuelle de l'entrepreneuriat :

L'initiative entrepreneuriale est avant tout un projet personnel : il est essentiel de s'interroger et d'approfondir quels peuvent être les leviers pour assurer la réussite de ces projets.

1. **L'accompagnement des porteurs de projets en milieu rural** (appui technique et financier) : les structures (qu'elles soient publiques, associatives ou privées) soutenant les personnes dans leurs projets semblent aujourd'hui manquer de relations avec le monde économique et d'outils appropriés au contextes ruraux pour assurer une aide efficace. Par exemple, les aides financières européennes aujourd'hui disponibles ne sont pas forcément adaptées aux projets actuels : celles-ci sont destinées à des projets « de production » alors qu'on observe une diversification et une complexification des projets (production-transformation-commercialisation). Il serait donc intéressant de s'interroger sur les outils à développer pour améliorer l'accompagnement. Etudier la possibilité d'un décloisonnement des différents accompagnements techniques et financiers entre activités en milieu rural pourrait être également pertinent, les projets étant de plus en plus complexes et transversaux.

2. **La différenciation entre création d'activité et transmission** dans les outils à développer : certains acteurs ont fait le constat apparemment paradoxal qu'il peut être aujourd'hui moins difficile ou plus motivant de créer une activité plutôt que de reprendre une existante. Il semble également qu'il y ait parfois un déficit en termes d'information et de mise en relation entre cédants et repreneurs. En ce qui concerne la transmission d'activité, les partenaires locaux à contacter semblent moins bien identifiés que dans le cadre du processus de création. Or cette question de la transmission est primordiale dans les territoires ruraux : en effet, le phénomène de vieillissement de la population y est prégnant et de nombreux actifs d'aujourd'hui vont être à la retraite dans les années à venir, et une continuité d'activités au sein de ces espaces doit être assurée. A titre d'exemple, il pourrait être intéressant d'étudier dans le cadre de ce groupe, les pratiques des différents secteurs concernant ce sujet pour évaluer ce qui fonctionne et pourquoi.

3. **La formation** : les porteurs de projets sont accompagnés aujourd'hui par différentes structures, or il est également essentiel d'inciter de nouvelles personnes à développer leur activité dans un territoire rural. Cette réflexion peut et doit être menée en amont, notamment auprès des plus jeunes. La formation doit également être menée auprès des collectivités, pour les encourager à accueillir et à soutenir les entrepreneurs sur leur territoire.

4. **L'activité des femmes en milieu rural** (les femmes d'agriculteurs mais également les femmes nouvellement installées dans un territoire rural) : les formes d'activité sous statut d'économie sociale et solidaire (associations, sociétés coopératives d'intérêt collectifs, etc.) semblent avoir permis d'apporter une réponse partielle à cette problématique.

5. **les conditions à réunir pour assurer la réussite d'un entrepreneur dans le milieu rural** : les dispositifs d'accompagnement ne suffisent pas à expliquer l'ancrage territorial et la pérennité d'une entreprise. Il serait dès lors nécessaire de définir les différents facteurs (et quels outils pour assurer leur existence lorsque c'est possible) pour permettre le succès des projets (par exemple : adéquation des compétences et de la formation locale aux besoins de l'entreprise, existence de réseaux d'acteurs etc.).

## B. L'entrepreneuriat, un projet collectif intégré au territoire :

L'élaboration d'un projet entrepreneurial ne peut s'effectuer sans que soit prise en compte la dimension spatiale : celui-ci s'inscrit forcément dans un territoire et il est indispensable de faciliter son intégration, en assurant les conditions de sa réussite. Dans cette dimension collective, il est intéressant de s'interroger sur ce que le territoire peut apporter à l'entreprise pour assurer sa compétitivité, mais également sur comment l'entreprise peut encourager l'attractivité de celui-ci.

Pour aboutir à cela, il sera intéressant de travailler sur les problématiques suivantes :

1. **L'animation** : elle est essentielle pour faciliter ainsi les rencontres entre porteurs de projets, cédants, structures de soutien à la création et à la transmission, décideurs du monde économiques et des collectivités locales. Travailler à une meilleure mise en synergie des différentes structures d'accompagnement des porteurs de projet sur le territoire est également un enjeu majeur.

2. **L'intégration et la structuration des filières au sein d'un territoire** : développer les synergies entre acteurs au sein d'un même espace est un enjeu majeur pour permettre aux entreprises de créer de la valeur ajoutée à leur activité. Il serait dès lors pertinent d'étudier des stratégies d'entreprises pour évaluer les conditions de réussite. Par exemple, des partenariats pourraient être développés entre les activités de production agricole, l'industrie agro-alimentaire et les services pour assurer l'activité de transformation à un échelon local etc.

3. **Les services à la population** et aux entreprises: ils sont à la fois source d'activité sur un territoire et facteur d'attractivité pour ce dernier. Néanmoins, il ne faut pas que les activités liées à l'économie résidentielle supplantent totalement les activités productives. La diversification doit être un fil conducteur des stratégies économiques des territoires.

4. **L'articulation assurer entre projet économique et projet de territoire** : il est important de s'interroger sur la cohérence entre l'action publique (création de zones d'activités ou de PER, politiques d'aides) et la viabilité des activités, et sur l'intégration de l'activité économique dans une dimension territoriale globale (sans ici présumer de l'échelon pertinent de mise en œuvre). En effet, il semble que des dynamiques collectives ne peuvent pas émerger sans stratégie économique de la part du territoire : cela pose à la fois la question des modalités d'élaboration de ces stratégies et celle du rôle des collectivités locales, moteurs en matière de développement économique.

5. **L'articulation à trouver entre milieu urbain et milieu rural** : la présence de pôles urbains à proximité peut être un atout pour la création ou la reprise d'une entreprise implantée dans un espace rural et il serait intéressant de s'interroger sur les partenariats à développer. Il serait ainsi pertinent de travailler sur les démarches possibles pour faciliter la mise en relation entre bassins de productions ruraux et pôles de consommations urbains (à la fois sous l'angle territorial et entrepreneurial)



La véritable question est de déterminer comment, qu'il s'agisse de création et/ou de reprise d'activités, la démarche, qu'elle soit individuelle ou collective, peut s'appuyer sur des stratégies territoriales.

Le groupe de travail sans nier leur importance ne cherchera pas à travailler sur les services (sauf lorsqu'ils sont évoqués comme exemples d'activités à faire naître, ou à développer). Il ne reprendra pas toute la réflexion apportée par les groupes « accueil », gestion de l'espace » ou « valorisation des ressources locales » mais fera l'inventaire du déjà fait dans ces groupes qui participent à la réflexion générale.

Le groupe partira principalement de la création ou de la reprise d'activités et de ce qui rend le contexte de celle-ci plus ou moins favorable, à la fois en fonction des territoires mais aussi des filières et secteurs d'activités.

### **Quelles pistes méthodologiques et objectifs serait-il intéressant de suivre dans le cadre de ce groupe de travail ?**

Il est essentiel, dans la suite des travaux de ce groupe, de prendre en considération la complexité du monde rural (différenciation entre espace rural situé à proximité d'un pôle urbain et le « rural profond »), la diversité du monde économique (TPE, PME, PMI, etc.) et la multitude des problématiques abordées

Les acteurs présents lors de cette réunion ont émis plusieurs hypothèses de travail pour permettre au futur groupe de travail de répondre aux problématiques posées. Sans présumer ni du calendrier ni de la forme du rendu attendu, il serait intéressant de s'interroger sur les pistes méthodologiques suivantes :

- ✓ Le recueil d'études existantes : il est probable que les réseaux régionaux ainsi que d'autres structures aient déjà rendu des travaux sur ces thématiques. Il est essentiel de s'appuyer sur l'existant pour assurer une complémentarité avec les autres réflexions déjà menées sur ce thème. Ainsi par exemple l'étude faite l'APCE sur la création d'entreprises en milieu rural. D'autres ministères devront être associés aux travaux du groupe comme la DGEFP (Ministère de l'emploi) et la DGCIS (Ministère des finances).
- ✓ Des rencontres avec les acteurs : économiques, porteurs de projets, membres de conseils de développement des Pays etc. On pourra procéder à une mise en commun de rencontres ou de contacts organisés au niveau national et/ou régional avec des organismes au départ non spécifiques. Des rencontres courant mai avec des organismes participant peu au réseau pourront avoir lieu, associant plusieurs membres du réseau et les pilotes. A titre d'exemples: OSEO, AVISE, APCE, syndicats patronaux et de salariés, crédit coopératif, AVISE, l'URSCOP, etc.
- ✓ Effectuer des audits de situations et pratiques de territoires ruraux ayant placé l'entrepreneuriat parmi les objectifs explicites de leur projet de développement (avec par exemple le questionnement de président de conseil de développement de pays également chef d'entreprise).

**Remarque :**

Certains points évoqués par les contributeurs devront intégrer les travaux du groupe, en voici une énumération non hiérarchisée :

- le lien entre les travaux du réseau et les PER, grappes, coopération entre entreprises (groupements, clubs, etc.)
- l'information sur les outils et les dispositifs existants
- la caractérisation des échelons territoriaux pertinents en fonction des activités
- l'adaptation des outils d'accompagnement aux contextes ruraux
- le développement de l'esprit d'entreprendre
- la relation « urbain – rural », comme source d'activités
- la place du développement économique dans les territoires de projet
- les différents statuts d'entreprises et leur adéquation au monde rural
- le décloisonnement des aides financières, notamment le FEADER